

12.02.2013 - 11:45 Uhr

Les dispositifs de protection déficients des camions menacent les automobilistes



Bern (ots) -

La zone de déformation d'une voiture n'est souvent pas mise à contribution lors d'un télescopage avec un camion. A partir d'une certaine vitesse, les occupants courent donc un important risque de blessure. Malgré des dispositifs de protection conformes à la réglementation pour les poids lourds, la voiture peut rompre le dispositif de protection arrière et pénétrer largement sous le camion. Depuis 2002, plus de 10 accidents mortels et environ 200 blessés grièvement ont ainsi été observés en Suisse. Des tests du TCS ont maintenant montré que le dispositif de protection des camions peut être renforcé à moindre frais.

Les législateurs ont également identifié ce problème: la Commission européenne a édicté une prescription d'admission dans ce sens que les Etats membres doivent appliquer depuis mars 2007. L'Association suisse des transports routiers (ASTAG) et le TCS ont cependant relevé déjà à l'époque que cette correction était insuffisante. Un crash-test organisé par le TCS a montré que même le dispositif de protection conforme à la nouvelle norme ne remplit pas sa tâche en cas de télescopage par une voiture de tourisme.

Les risques inhérents au dispositif de protection usuel

Lors de ce test, une voiture de la catégorie compacte a heurté à 56 km/h l'arrière d'un camion. Le dispositif de protection répondant à la directive UE 2006/20/EG s'est rompu et la voiture de tourisme a pénétré loin sous le camion. La zone de déformation n'a guère été mise à contribution, mais la cellule de l'habitacle a été détruite jusqu'aux portes arrière. L'espace de vie restant étant trop petit, les airbags n'ont pas empêché que les têtes des deux mannequins heurtent violemment l'arrière du camion. Le risque de subir des blessures dangereuses est extrêmement élevé dans ces conditions.

Progrès grâce à un dispositif de protection amélioré

Un deuxième essai de collision de même type, mais contre un camion optimisé a eu des conséquences moins graves. Le dispositif de protection placé plus bas et s'appuyant sur des traverses métalliques inclinées fixées sur le châssis du camion a résisté à l'impact. L'énergie de la collision a été presque complètement absorbée par la zone de déformation aménagée à cet effet dans la carrosserie de la voiture de tourisme. La cellule de l'habitacle est

restée indemne et les ceintures de sécurité et airbags ont déployé complètement leurs effets. Cette modification du dispositif de protection des camions coûte environ 150 francs par véhicule, alors que le risque de blessure des occupants est fortement réduit.

Pour un renforcement des prescriptions

Une réunion internationale aura lieu en avril 2013 à Genève dans le but de renforcer les prescriptions concernant le dispositif de protection arrière des camions. L'organisation Working Party on General Safety Provisions (GRSG) est un sous-groupe du World Forum for Harmonisation of Vehicle Regulations (WP.29). Sa tâche est de préparer des projets de réglementation concernant la sécurité des véhicules. La Suisse y est représentée par un délégué de l'Office fédéral des routes.

Le dispositif de protection des camions peut être sensiblement renforcé à peu de frais. Cette modification permet à la zone de déformation de la voiture heurtant le poids lourds à l'arrière de déployer ses effets protecteurs et réduit ainsi le risque de blessure pour les occupants. Les prescriptions actuelles sont insuffisantes, si bien que le TCS demande une révision des règles au niveau européen.

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 078 707 71 28,
moreno.volpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch

Medieninhalte



crash _ zentrum lkw unterfahrschutz

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100732673> abgerufen werden.